SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2026

Le 26 octobre 2026, en salle publique de l'hôtel de ville sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet, le conseil municipal de la Ville de Nicolet s'est réuni pour tenir une séance **EXTRAORDINAIRE** où il y avait QUORUM.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur Patrick Beaudet	Monsieur Dominic Massé
Monsieur Denis Jutras	Madame Lisa Claude Pepin-Laforge
Madame Nadine Labonté	Madame France Trudel

Madame Geneviève Dubois, mairesse

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sharon Clavet, Directrice générale
M^e^ Magali Loisel, Greffière
Sébastien Turgeon, Directeur du Service des communications et participation citoyenne

La séance débute à 19 h 45.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Les membres du conseil confirment avoir été convoqués dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et sont légitimés de tenir la présente séance.

RÉSOLUTION nº 261-10-2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR – APPROBATION

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé suivant :

1. Constatation de la régularité de la séance et vérification du droit de présence

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour – Approbation

3. Poste de *Trésorier(ière) adjoint(e)* – Abolition – Fin d'emploi du titulaire du poste – Autorisation – Approbation

4. Additions à l'ordre du jour

5. Période de questions

6. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Beaudet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER :

D'APPROUVER et D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 octobre 2026 sans modification.

(ADOPTÉ)

RÉSOLUTION nº 262-10-2026 POSTE DE *TRÉSORIER(IÈRE) ADJOINT(E)* – ABOLITION – FIN D'EMPLOI DU TITULAIRE DU POSTE – AUTORISATION – APPROBATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette réorganisation administrative, la Ville de Nicolet doit abolir le poste de *Trésorier(ière) adjoint(e)* retrouvé à la *Convention collective entre la Ville de Nicolet et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Nicolet (FISA) – 2022-2027*;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

CONSIDÉRANT l'avis de synthèse de la directrice du Service des ressources humaines, daté du 26 octobre 2026;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère France Trudel

APPUYÉ par madame la conseillère Nadine Labonté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit; et

D'ABOLIR le poste de *Trésorier(ière) adjoint(e)* retrouvé à la *Convention collective entre la Ville de Nicolet et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Nicolet (FISA) – 2022-2027*; et

D'ENTÉRINER la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé ayant le numéro de matricule 414 pour cause d'abolition de son poste, à compter du 27 octobre 2026; et

D'AUTORISER madame Sharon Clavet, directrice générale, à donner pleins et entiers effets à la présente résolution et d'autoriser le trésorier à verser d'une indemnité de fin d'emploi à l'employé ayant le numéro de matricule 414 conformément aux documents de terminaison d'emploi et notamment la quittance; et

DE DONNER instruction à la directrice générale, de transmettre une copie de la présente résolution à l'employé ayant le numéro de matricule 414; et

QUE les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même les postes budgétaires numéros 02-130-00-141 à 02-130-00-283.

(ADOPTÉ)

ADDITIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune addition a été apportée à l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N'ayant aucune assistance, aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION nº 263-10-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'épuisement de tous les points à traiter à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Jutras

APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Beaudet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER :

D'AUTORISER la levée de la séance à 19 h 47.

(ADOPTÉ)

☑ Je, Geneviève Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

☐ Je, Geneviève Dubois, ai approuvé les résolutions _____ contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

_____	_____
Geneviève Dubois	M^e^ Magali Loisel
Mairesse	Greffière